



La Clusaz

Haute-Savoie - France

L'année 2009 qui vient de se terminer restera dans nos mémoires. En effet, nous nous souviendrons du temps exceptionnel que nous avons eu. La neige et le froid au bon moment, un été beau et chaud et alors que l'on commençait à craindre pour notre réserve en eau potable, la pluie est arrivée si bien que tout en rechargeant nos réserves en eau, nous avons pu stocker l'eau nécessaire à la fabrication de la neige de culture. Les vacances de fin d'année ont été pluvieuses mais la clientèle était au rendez-vous.

Cette nouvelle année 2010 commence normalement mais de gros changements concernant les finances vont nous contraindre à gérer au plus juste nos ressources. Avec la réforme de la taxe professionnelle, même si elle est entièrement compensée en 2010, il nous est difficile de nous projeter et de prévoir ce qu'elles seront à partir de 2011.

De plus, nous avons un cap à passer en 2010 et 2011 avec notre dette. Pour le passer, nous allons être obligés de faire des économies qui vont se traduire par un maintien voire peut-être une baisse des subventions, un ralentissement des gros travaux, et certainement une augmentation des impôts locaux et des tarifs communaux.

Nous allons changer notre vieil office de tourisme en une Société d'Economie Mixte, ce qui nous donnera une force et des moyens accrus pour une meilleure commercialisation, donc une meilleure fréquentation de notre station.

Mais que tous ces soucis et tracasseries administratifs ne nous empêchent pas de voir l'avenir avec optimisme et que, tous ensemble, nous fassions avancer notre commune.

A vous toutes et à vous tous, mes chers concitoyens, je vous présente tous mes meilleurs vœux ainsi qu'une bonne santé pour cette nouvelle année.

Le Maire, André VITTOZ

• Développement durable page 6
Charte nationale...

• Dossier page 7
Bilan été 2009

• Urbanisme page 14
Révisions simplifiées

BULLETIN D'INFORMATION

Janvier 2010



DÉNEIGEMENT

Afin de faciliter le passage des engins de déneigement durant les jours de neige, nous demandons aux habitants de la commune de ne pas laisser leurs véhicules aux abords des routes principales et de les garer le soir dans les parkings souterrains (tarif : 1 € la nuit de 23h00 à 7h00).

Merci de communiquer cette information à vos clients et locataires.

"AMBASSADEURS"



Forts du succès rencontré, les "ambassadeurs" sont de retour cet hiver. Un abri a été mis spécialement à leur disposition à l'entrée de la station pour leur permettre d'accueillir et orienter les arrivants... **le tout dans la bonne humeur !**

"Ambassadeurs" : Jean-Louis POLLET-VILLARD, Pierre COLBOMB-PATTON, Maurice VITTOZ, Noël GOY, Gaston MAISTRE, Paul POLLET-VILLARD, Edouard MERMILLOD-BLARDET, Marcel RUPHY, Dominique COUP, Jacques MOISAND, Robert LAPLACE, Joseph CAVAGNOUD, Noël PERILLAT-AMEDEE, Arlette PERILLAT-AMEDEE, Michel JEANGIRARD.

RESIDENTS PRINCIPAUX FRONTALIERS

Nous demandons aux résidents principaux frontaliers de bien vouloir se déclarer en Mairie afin que les registres de population soient tenus à jour, dans le cadre du fond de compensation genevoise.

VOISINS VIGILANTS

Les cambriolages constituent toujours une délinquance d'actualité qui touche notre région. Au cours de plusieurs enquêtes menées à cette occasion, les auteurs de tels méfaits ont pu être confondus grâce aux témoignages recueillis dans l'entourage des victimes, auprès des voisins notamment.

Ne soyons pas fatalistes, nous pouvons agir pour inverser les choses. Il appartient à chacun d'entre nous d'être attentif pour lui-même, comme pour ses voisins.

Si vous observez un comportement anormal, des personnes s'introduisant chez un voisin alors qu'il est absent...

Par un geste citoyen vous pouvez empêcher un méfait de se commettre, ou permettre d'en arrêter l'auteur. N'hésitez pas à contacter la gendarmerie de THONES (04 50 02 00 24 ou 17).

N'oubliez pas que chacun d'entre nous est une victime potentielle.

Soyons Vigilants !

COLLECTES DE SANG 2010

Grippe A : même vacciné, vous pouvez donner.

Alors que la campagne de vaccination contre la grippe A H1N1 bat actuellement son plein en France, le nombre des receveurs de produits sanguins ne faiblit pas dans les établissements de santé. Vous pouvez ainsi vous rendre sur une collecte de l'EFS :

- si vous êtes atteint de la grippe A, vous devez attendre la fin des symptômes, puis attendre 14 jours avant de pouvoir donner votre sang.
- si vous venez de vous faire vacciner, vous pouvez donner votre sang. Etre vacciné n'est effectivement pas une contre-indication médicale au don du sang.

Les prochaines collectes de sang se dérouleront les :

Lundi 8 février
Lundi 26 avril
Lundi 2 août
Lundi 18 octobre
de 7h30 à 10h00
à la Salle des Fêtes

L'équipe de collecte sera présente de 7h00 jusqu'à 11h30 environ.

POINT SUR LA TAXE DE SEJOUR ET LA CARTE D'HÔTE CARTE DE RESIDENTS

En 1910, l'État français a instauré un impôt indirect, au profit des Communes touristiques, nommé "Taxe de Séjour", afin de demander aux touristes une participation au financement et à l'entretien d'équipements nécessaires à l'accueil de nos nombreux visiteurs.

Cette taxe est collectée par les hébergeurs, elle doit être payée par tous les vacanciers de passage dans notre Commune. Elle sert à alimenter le budget consacré aux équipements touristiques et à l'office de tourisme pour optimiser la promotion et la communication de notre station.

Sont redevables de la Taxe de Séjour les personnes de plus de 14 ans.

Depuis 1998, la carte d'hôte doit être offerte et distribuée par les hébergeurs aux personnes en séjour dans les Aravis, pour leur permettre de bénéficier de différents avantages, notamment la gratuité des navettes.

Parallèlement, une carte de résident offrant les mêmes avantages est disponible sur demande à la mairie pour tous les résidents permanents ou secondaires et leurs descendants directs. Le personnel saisonnier peut également en bénéficier.

Nous constatons, depuis quelques temps, particulièrement cette saison que les cartes sont mal remplies et parfois des cartes enfants sont données à des adultes.

Les cartes d'hôte ou de résidents doivent être obligatoirement remplies correctement et présentées.

Hélas, surtout lors de l'utilisation des bus, certaines personnes refusent de présenter ces cartes qui valent titres de transport et parfois vont même jusqu'à manquer de respect aux chauffeurs. Devant tant d'incivilité, nous avons donné l'ordre aux chauffeurs de bus de refuser toute personne ne possédant pas ou refusant de présenter sa carte.

Nous craignons également que le non encaissement de la Taxe de Séjour fasse perdre à la collectivité d'importantes recettes.

Si cela devait perdurer, nous serions amenés à compenser cette perte par une augmentation importante des impôts locaux.

Si les hébergeurs persistent à ne pas respecter la réglementation et refusent ces petites contraintes, nous serons forcés de mettre ces mesures à exécution, et éventuellement de supprimer tous ces avantages bien utiles à notre commercialisation.

Ce qui est malheureusement contraire aux nombreux efforts que fait la Commune pour accueillir les touristes et faciliter ainsi leur séjour dans notre station.

Nous espérons que nous ne serons pas obligés d'en arriver là, et demande à tous un effort de citoyenneté.

COMMUNICATION AU PUBLIC RELATIVE AU RISQUE D'INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE ET AU GRAND FROID

Les conditions climatiques actuelles induisent différents risques (notamment les intoxications au monoxyde de carbone par mauvais usage de chauffages d'appoint ou de groupes électrogènes, les conséquences liées aux périodes de grand froid, les risques de coupure d'électricité) :

Lors de période de grand froid ou de conditions météorologiques extrêmes (épisode de neige notamment), il est constaté une sur-incidence d'intoxications au CO liée à la mauvaise utilisation de chauffages d'appoint ou de groupes électrogènes.

D'une manière générale, la Direction Générale de la Santé rappelle les recommandations suivantes :

- Ne pas obstruer les grilles de ventilation des fenêtres, même par grand froid,
- Faire entretenir la chaudière par un professionnel qualifié,
- Faire ramoner le conduit de cheminée qui doit être en bon état et raccordé à la chaudière,
- N'utiliser que par intermittence les appareils mobiles de chauffage d'appoint fonctionnant au butane, au propane, au pétrole et exclusivement dans des locaux ventilés,
- Ne vous chauffez jamais avec le four de la cuisinière ou avec des panneaux radiants.
- Les groupes électrogènes doivent être impérativement installés à l'extérieur des bâtiments et jamais dans des lieux clos,
- Les dispositifs de fortune (braseros...) ne doivent pas être utilisés à l'intérieur des habitations,
- Les poêles à pétrole ne doivent être installés que dans des pièces ventilées et ne doivent pas être utilisés de façon continue.

Par ailleurs, vous trouverez d'autres supports de communication (notamment plaquettes et dépliants) à ce sujet sur les sites internet du Ministère de la Santé et des Sports (<http://www.sante-sports.gouv.fr/les-intoxications-au-monoxyde-de-carbone.html>) et de l'INPES (page CO accessible sur la page d'accueil du site de l'INPES : <http://www.inpes.fr/>).

Enfin des messages de communication en cas de vague de grand froid sont disponibles sur les sites internet :

- du Ministère de la Santé et des Sports (lien : <http://www.sante-sports.gouv.fr/grand-froid-risques-sanitaires-lies-au-froid,1532.html>) ;
- de l'INPES (dossier Grand Froid accessible sur la page d'accueil du site Internet : <http://www.inpes.fr/>).

"SAVOIE EN FLEURS" A YVOIRE

Un échantillonnage du fleurissement communal s'est exposé au centre du bourg médiéval d'Yvoire, le temps de la manifestation "Savoie en fleurs".

Plus d'un million de visiteurs ont pu apprécier l'accueil et la présentation de notre station par l'équipe des "ambassadeurs" abritée sous un mazot mis à disposition par l'entreprise Vittupier. Ils ont pu également se rassembler autour d'une dégustation de reblochons offerte par nos agriculteurs.



RISQUES D'INCENDIE

Note à l'attention des syndicats et propriétaires des bâtiments d'habitation en station d'altitude

La configuration particulière des stations (difficultés de desserte pour les véhicules, notamment en hiver) et la concentration importante et occasionnelle de population en habitations collectives imposent la mise en œuvre de mesures de sécurité spécifiques et intrinsèques aux immeubles. Le principal objectif étant d'assurer la sécurité des occupants, une attention particulière doit être apportée par les syndicats et propriétaires, aux points fondamentaux abordés ci-dessous :

Les installations techniques (électricité, chauffage, gaz, ascenseurs, etc.) doivent être vérifiées régulièrement, afin de s'assurer de leur bon état de marche. Aucun stockage intempestif ne doit être réalisé à l'intérieur des locaux techniques.

Pour contenir tout début d'incendie, les locaux à risques (chaufferies, caves, réserves, locaux à poubelles, etc.) doivent comporter des parois coupe-feu 1 heure et être munis de blocs-portes coupe-feu 1/2 heure, dotés de ferme-portes.

Les gaines et locaux techniques doivent être isolés. Les passages de câbles ou conduits à travers les murs ou planchers doivent être systématiquement colmatés.

Les circulations doivent être maintenues libres en permanence et ne comprendre aucune installation susceptible de favoriser la propagation d'un incendie.

Les blocs-portes coupe-feu 1 heure, recoupant normalement les circulations horizontales d'une longueur supérieure à 45 mètres, doivent être maintenus en bon état de fonctionnement. Il en est de même pour les portes pare-flammes 1/2 heure des escaliers encloisonnés.

Enfin, les installations de désenfumage doivent être constamment maintenues en bon état de fonctionnement (détecteurs autonomes déclencheurs, commandes, exutoires, etc.), une vérification annuelle par un technicien compétent étant le minimum requis. L'installation systématique de Détecteurs Autonomes Avertisseurs de Fumées dans tous les appartements permet de déceler au plus tôt les départs de feu et de faciliter la lutte contre son développement, d'engager au plus tôt l'évacuation des résidents des volumes enfumés ou leur mise à l'abri et l'alerte des secours.

Les parkings souterrains desservant les immeubles constituent un risque important en cas d'incendie.

Une attention particulière doit être portée sur les dispositifs de mise en communication par sas qui doivent être libres de tout dépôt, équipés de deux portes pare-flammes de degré 1/2 heure équipées de ferme-portes et s'ouvrant vers l'intérieur du sas, sans être maintenues en position ouverte par des cales, butées ou crochets.

Dans le cas où des box sont établis dans le parc, le dépôt de matériaux (meubles, skis...) doit être proscrire.

Les locaux à risques (poubelles, réserves) existants dans les volumes de parkings doivent être isolés par des parois pleines coupe-feu et des portes coupe-feu 1/2 heure équipées de ferme-portes.

Une attention particulière doit être portée sur le désenfumage des parkings avec le maintien des surfaces ouvertes pour le désenfumage naturel et/ou par la réalisation d'essais mensuels de fonctionnement des systèmes de soufflage et d'extraction de fumées.

Une étude sur le cheminement des gaines et conduits est à réaliser pour s'assurer qu'un feu en sous-sol n'entraîne pas de fumées dans les niveaux d'habitation.

Une fiche d'informations doit être remise à chaque nouvel occupant afin de lui faire connaître la conduite à tenir en cas d'incendie.

Les cheminements menant à l'extérieur des bâtiments, doivent être facilement praticables, ventilés et à l'abri des fumées. Les circulations horizontales et les escaliers doivent être maintenus dégagés de tout dépôt ; les issues de secours doivent être constamment maintenues déverrouillées par une simple manœuvre et déneigées.

Pour faciliter l'évacuation, les cheminements et les issues de secours doivent, par ailleurs, être balisés et identifiés d'une manière cohérente. L'éclairage de sécurité, maintenu constamment en bon état de marche, doit être vérifié au moins une fois par an par un technicien compétent.

Le bon acheminement des secours repose notamment sur :

- Une numérotation claire
- Le non stationnement des véhicules des résidents sur les allées, impasses et zones de mise en station des engins sapeurs-pompiers pour desservir les façades des immeubles permettant de repérer aisément :
 - les bâtiments ;
 - les accès (halls, escaliers, coursives, niveaux, etc.) ;
 - les locaux à risques (chaufferies, caves, réserves, locaux à poubelles, etc.) ;
 - les commandes de désenfumage ;
 - les moyens de secours (extincteurs, robinets incendie armés, colonnes sèches, poteaux d'incendie, etc...).
- Le repérage des locaux à risques
- L'affichage des plans de niveau au rez de chaussée et à chaque niveau
- Le déneigement des poteaux d'incendie, des accès aux coupures d'urgence des énergies et de tous les dégagements pour le public.

De plus, dans chaque hall d'entrée, près des escaliers et des ascenseurs, doivent être affichées les consignes de sécurité (en plusieurs langues) destinées aux occupants. Afin de faciliter également l'intervention des secours, **chaque hall d'entrée doit abriter les plans des différents niveaux du bâtiment**, faisant ressortir la position des locaux à risques et la localisation des équipements de sécurité (organes de coupure d'urgence, commandes de désenfumage, moyens de secours, etc.). Les points fondamentaux rappelés ci-avant sont destinés à faciliter votre action en matière de sécurité contre les risques d'incendie et de panique. Bien entendu, ces quelques repères ne sont pas exhaustifs, l'ensemble de la réglementation en vigueur restant applicable. En cas de besoin, l'appui technique d'un bureau de contrôle agréé peut être sollicité pour vos soins.

Les points fondamentaux rappelés ci-avant sont destinés à faciliter votre action en matière de sécurité contre les risques d'incendie et de panique.

- Code général des Collectivités Territoriales (CGCT)
- Code de la Construction et de l'Habitation (CCH)
- Arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection des bâtiments d'habitation contre l'incendie.
- Arrêté du 10 septembre 1970 relatif à la protection des bâtiments d'habitation contre l'incendie.
- Décret n° 55-1394 du 22 octobre 1955 : règles générales de construction des bâtiments d'habitation.

NOTE COMMUNIQUE PAR LA PREFECTURE HAUTE-SAVOIE
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
Groupement prévention, prévision, opérations,
Service Prévention
6 rue Du Nant - BP 1010
74966 MEYTHET CEDEX - Tel : 04 50 22 76 10

SEM TOURISTIQUE

Mesdames, Messieurs, chers Cluses,

Lors des élections municipales de mars 2008, nous avons promis de réfléchir sur les moyens d'améliorer la promotion et la communication de notre station.

Les élus, municipaux et de l'office de tourisme, se sont de suite attelés à la tâche et après de nombreuses séances de travail, il a été décidé de transformer notre vieil office de tourisme en une Société d'Economie Mixte (SEM) de promotion et de commercialisation.

Les statuts de ces deux structures sont les suivants :

- L'Office de Tourisme est une association régie sous la loi 1901,
- La SEM est une société commerciale qui se compose au minimum de sept actionnaires. L'actionnaire majoritaire est la commune qui doit posséder au minimum 50% des actions plus une.

La constitution du capital social que nous proposons sera la suivante :

- 10 000 actions à 20 €uros soit un capital de 200 000 € :
- La commune prend part au capital pour 65% soit 6 500 actions représentant une somme de 130 000 €,
- La SATELC entrera pour 15% soit 1 500 actions représentant une somme de 30 000 €.

Les 20% restants, soit 40 000 €, seront réparties entre le groupement des commerçants et d'autres actionnaires choisis par le Conseil Municipal en fonction de leur importance dans la vie de la Commune et de leur participation à la vie de l'Office de Tourisme.

Nous vous demandons de croire et de soutenir notre action, l'avenir de notre station en dépend.

ADMR Aide à Domicile en Milieu Rural

Pour qu'une Association avance **il faut du renouveau**, c'est pourquoi j'invite à se faire connaître celles ou ceux qui souhaiteraient donner de leur temps au service de l'Association comme responsable entouré d'une équipe de bénévoles.

Tél : 04 50 02 24 95

04 50 02 24 95

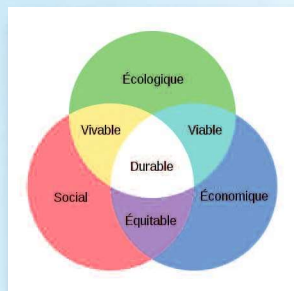
04 50 02 24 95

04 50 02 24 95

04 50 02 24 95

DEVELOPPEMENT DURABLE

CHARTRE NATIONALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE EN STATION DE MONTAGNE



**Notre commune s'engage,
ensemble soyons
acteurs du changement.**

Les élus référents remercient vivement les nombreux participants à la présentation de la Charte Nationale en faveur du Développement Durable dans les Stations de Montagne qui s'est tenue en Mairie le 26 novembre dernier.

La participation importante et l'intérêt suscité à cette occasion permettent d'envisager la poursuite de la mise en place du Comité de Pilotage (organe qui sera en charge de définir les orientations à prendre en faveur du développement durable et leur mise en œuvre en accord avec le Conseil Municipal) sur la base d'une association regroupant tous les acteurs et habitants de la commune.

Cette phase de mise en place n'interdit pas, pour autant, les projets en faveur du développement durable de mûrir dans notre station. Nous tenterons, à chaque édition du bulletin, de vous en faire part au sein d'une rubrique dédiée.

Nous vous faisons part ci-après de plusieurs initiatives auxquelles vous pouvez vous aussi apporter votre contribution :

A PROPOS DES TRANSPORTS

Nouveauté cet hiver : "Garez-vous malin".

Forfait Journée de Ski + stationnement au Parking du Salon des Dames (pour 4 € : Parking de 8 h à 23 h).

Liaison gratuite par navette (Toupie) du Parking aux départs de Beauregard et du Merle.



Avec la carte d'hôte et de résident, déplacez-vous en navette, utilisez les skibus gratuits.

LES RESSOURCES EN EAU DE LA COMMUNE : ETAT DES LIEUX

Au même titre que les autres stations du département, La Clusaz a subi, cet été et en début d'automne, une pénurie d'eau plus accentuée qu'en 2003.

Depuis, le niveau des réservoirs est revenu à la normale ; toutefois la commune voudrait sensibiliser la population au problème de l'eau, ressource indispensable à la réussite de la saison touristique (alimentation, neige de culture, assainissement).

La commune porte une grande attention à la gestion de l'eau, et s'emploie à limiter les usages superflus et les pertes, avec en particulier la réparation des fuites de canalisation, une pratique maîtrisée de l'arrosage et du nettoyage des rues...

Pour que la saison d'hiver se déroule dans les meilleures conditions d'accueil et de prestations, la commune demande à chaque habitant de surveiller sa consommation d'eau.

Quelques **bonnes résolutions** pour commencer l'année :

- Je préfère la douche au bain.
- Je lutte contre les fuites.
- J'optimise ma chasse d'eau (double débit).
- Je ne jette aucun corps étranger dans les toilettes.
- Je contrôle le débit des robinets.
- Je ferme le robinet.
- Je choisis mes lessives.
- J'utilise un verre d'eau pour me rincer les dents.
- J'évite de laver ma voiture et d'arroser ma pelouse en période de sécheresse.

**Apprenons à changer nos habitudes
pour une consommation durable de l'eau.**

POINTS DE COLLECTE DES DECHETS

Nous tenons à rappeler que les déchets domestiques sont destinés aux points de collecte prévus à cet effet, et non aux corbeilles à papier du village. Le civisme s'applique à tout le monde.



Ce qu'il ne faut pas faire.

RAPPEL DES POINTS DE COLLECTE :

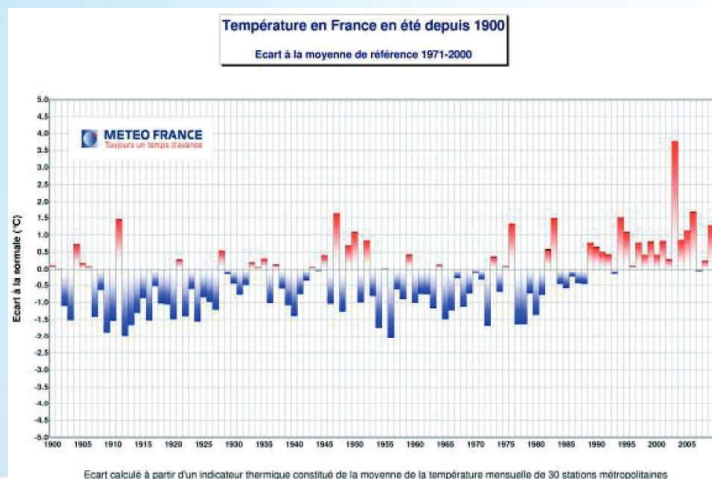
Riffroids · Pré de Foire · Edelweiss · Perrière · Cortibot · Gotty · Gentiane.

Aux commerçants et particuliers :
pensez à jeter vos cartons à la benne communale du Gotty afin de ne pas encombrer les containers semi-enterrés du tri sélectif, et évitez le déversement de verre dans les containers la nuit.



BILAN ETE 2009 COMMUNE

La saison d'été 2009 a bénéficié de conditions météorologiques favorables.



Un environnement économique qui conduit à constater un "plus" de fréquentation dans un contexte marqué par des "moins" :

- Moins de clientèles étrangères.
- Moins loin.
- Moins longtemps.
- Moins d'argent.

Dans cet environnement, il est possible de détacher des évolutions de comportement qui touchent à la fois la clientèle nationale mais également les principaux pays européens émetteurs :

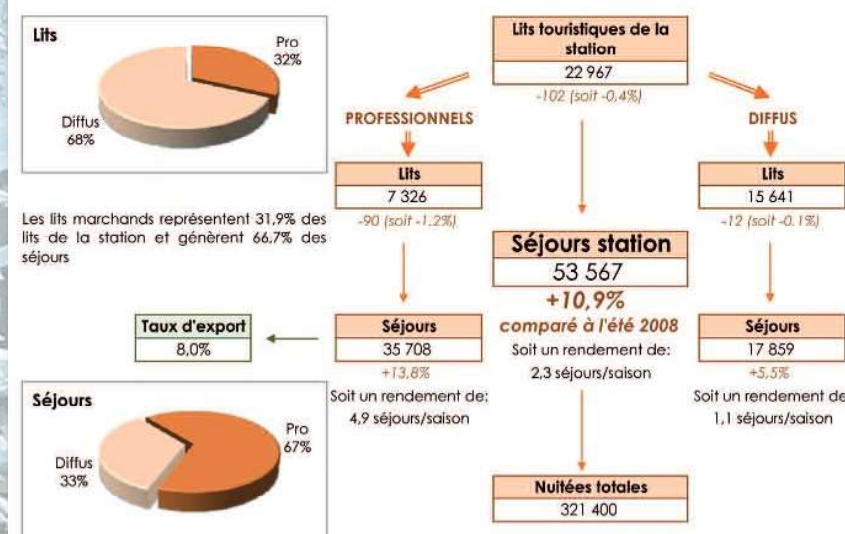
- Réservations tardives.
- Départs hors saison.
- Limitation des budgets.
- Utilisation d'Internet.
- Animations pour la clientèle.
- Maintien des clientèles belges et hollandaises, recul de la clientèle britannique.

Chiffres d'affaires H.T. (de la semaines 23 à 39 incluse)

Piscine : 174 025 € · (2008 : 164 110 € / évolution +6%).
Fitness : 16 460 € · (2008 : 15 116 € / évolution +8,9%).
Patinoire : 24 224 € · (2008 : 34 377 € / évolution -29,5%, sachant que la patinoire a subi une panne technique durant 3 semaines).

LA CLUSAZ - MODELE ECONOMIQUE - ÉTÉ 2009

En brun, les évolutions par rapport à l'été dernier



Les **lits touristiques de la station** ne prennent pas en compte les établissements fermés pour la saison estivale.
Les lits fermés représentent 1,1% de la capacité totale de la station.

Un **lit diffus** est un lit non commercialisé, par exemple une résidence secondaire non gérée en agence ou résidence de tourisme. Les meublés loués à titre individuel figurent également dans cette catégorie.

Les **séjours diffus** sont obtenus par différence entre le total des séjours de la station et les séjours professionnels.

Le **taux d'export** correspond à la part des séjours étrangers sur l'ensemble des séjours professionnels (hors occupation propriétaire).

Rendement

Un lit, quel qu'il soit dans la station, génère 2,3 séjours sur la saison estivale (de la semaine 23 à 39). Un séjour correspond à une personne séjournant une semaine dans la station.
Le rendement des lits professionnels est de 4,9 séjours en moyenne sur la saison. Il est de 1,1 séjours pour les lits diffus.

Les 22 967 lits touristiques de la station ont généré 53 567 séjours sur la saison, soit 321 400 nuitées.

LA CLUSAZ - ÉTÉ 2009 FREQUENTATION - TENDANCES

Nuitées totales
321 400

Pour cet été 2009, le nombre de nuitées générées est en hausse de 10,9% par rapport à l'été 2008.

	Nuitées par période	Evolution versus n-1	Poids des périodes
Juin	29 900	+12,4%	9%
Début de saison	28 600	+5,1%	9%
Moyenne saison	94 400	+14,3%	29%
Haute Saison	78 600	+0,1%	24%
Fin de saison	62 100	+20,8%	19%
Septembre	27 800	+18,3%	9%
Total saison	321 400	+10,9%	100%

Poids hiver/été dans l'activité touristique annuelle



■ ÉTÉ 2009 ■ HIVER 2008/09

Fréquentation à moyen terme

Afin d'être comparable avec les années antérieures, l'analyse de la fréquentation à moyen terme porte uniquement sur les semaines 25 à 35

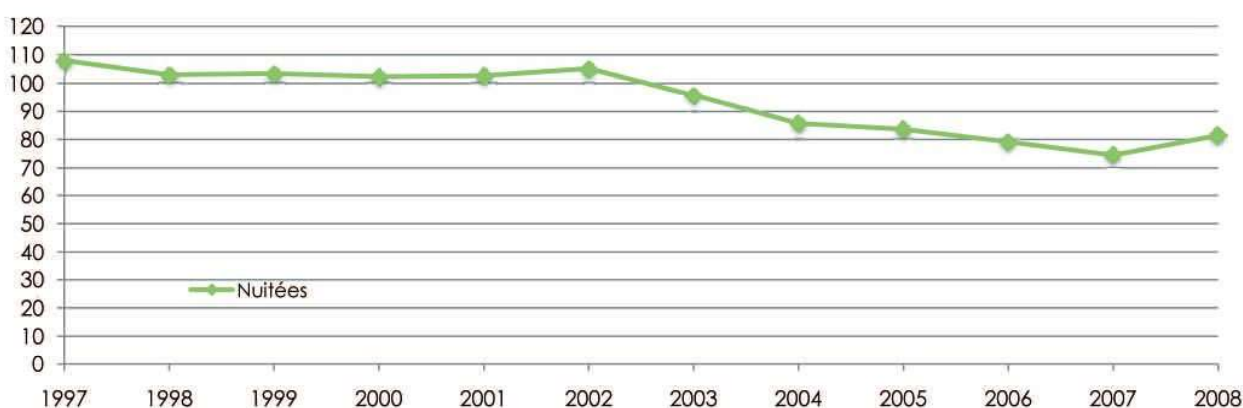
Depuis l'été 1997

Saison record : 1998

Saison la plus faible : 2008

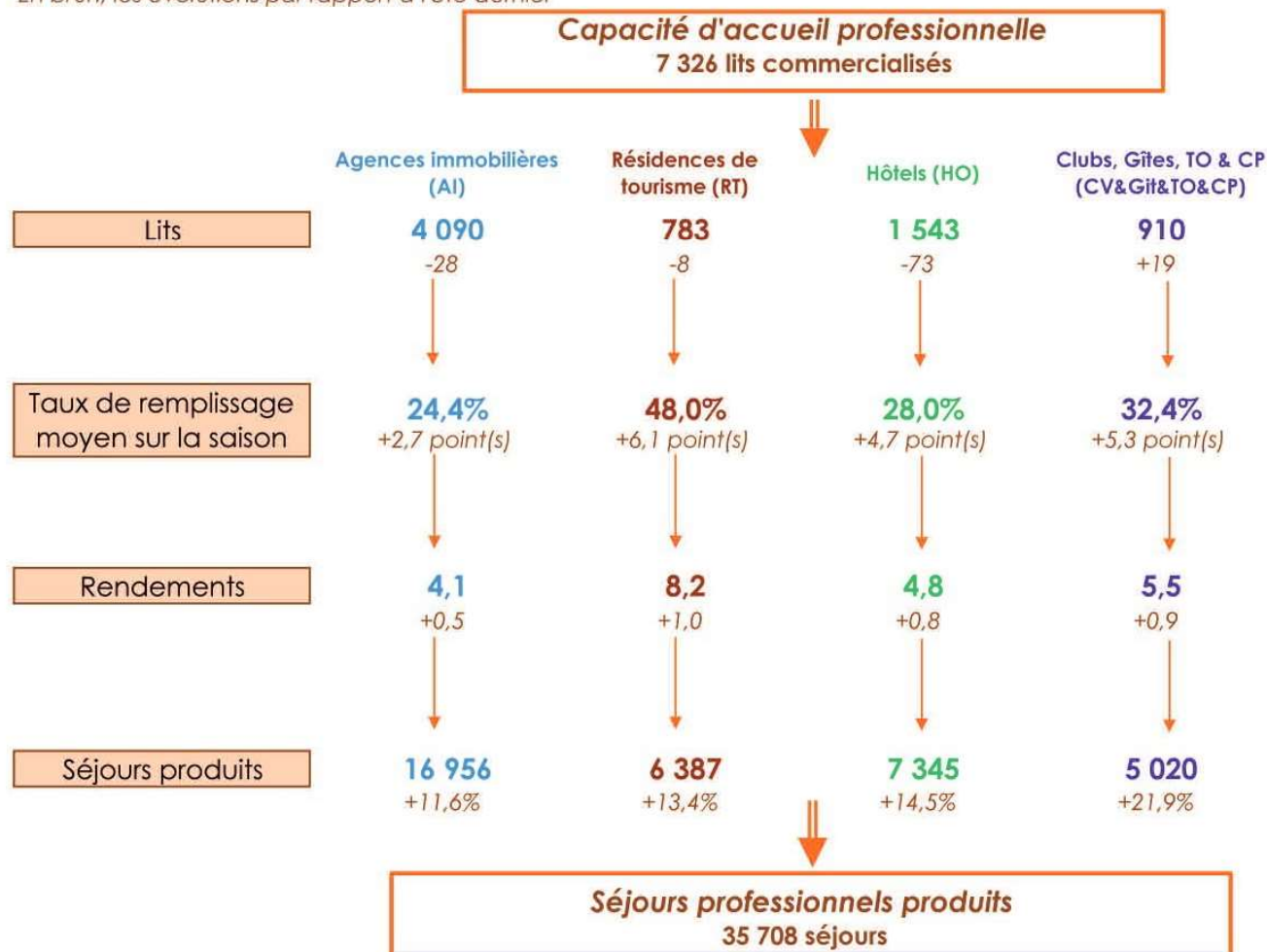
Sur les 13 saisons étudiées, l'été 2009 réalise la 11ème performance, en matière de fréquentation de la station, soit une évolution de -24,6% par rapport à la saison record.

Evolution des nuitées (en indice) - base 100 en 1997

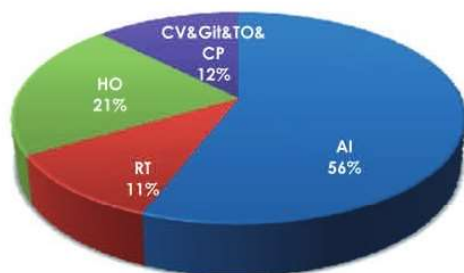


LA CLUSAZ - ANALYSE DU SECTEUR PROFESSIONNEL - ÉTÉ 2009

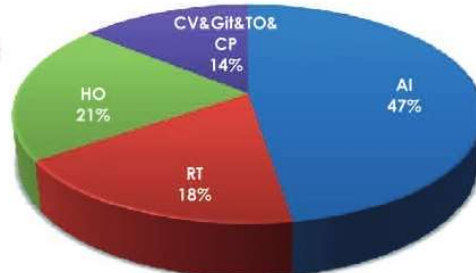
En brun, les évolutions par rapport à l'été dernier



Lits



Séjours



Rendements

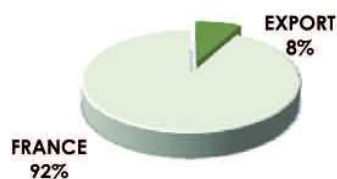


Rendement: nombre de séjours/semaine générés sur la saison par un lit

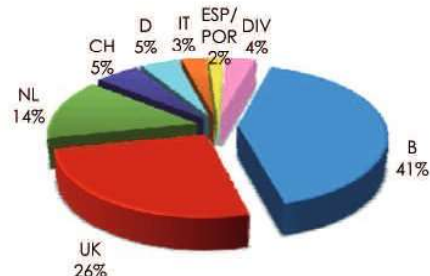
LA CLUSAZ - ANALYSE DE LA CLIENTELE ETRANGERE - ÉTÉ 2009

Les lits marchands représentent 31,9% des lits de la station et génèrent 66,7% des séjours

Export



Répartition de l'export



Source : Comète.

Séjours professionnels (hors occupation propriétaire)
25 667

Séjours français
23 624
+8,8%

Séjours étrangers
2 042
+18,7%

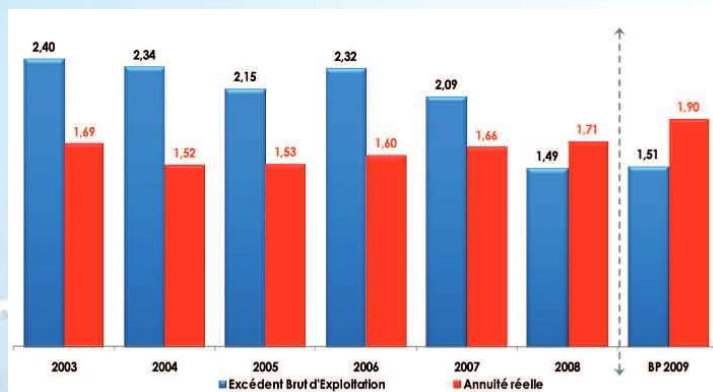
	Séjours 2009	
Belgique	847	+188
Royaume Uni	526	-21
Pays Bas	287	+112
Suisse	111	+37
Allemagne	96	+20
Italie	63	+25
Espagne/ Portugal	37	-17
Autres	76	-23



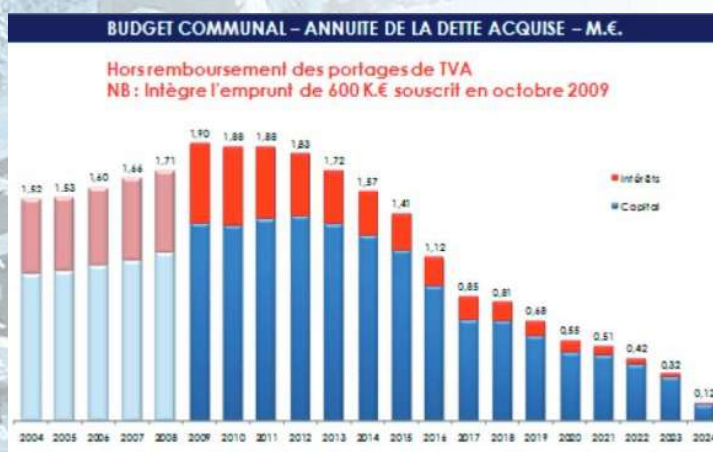
FOCUS SUR...

FINANCES

La différence entre les recettes courantes de la section de fonctionnement du budget de la commune et les charges d'exploitation constitue l'Excédent Brut d'Exploitation qui sert à payer l'annuité de la dette et constitue avec les autres recettes d'investissement l'autofinancement pour les gros travaux ou acquisition de la section d'investissement du budget. Il participe également à l'auto-financement.



Comme on peut le constater sur les graphiques présentés, l'EBE (Excédent brut d'Exploitation) ne permet pas à lui seul le paiement de la dette, en l'occurrence les annuités de prêts réalisés précédemment, nécessitant une amélioration considérable de l'EBE en augmentant les recettes, notamment par une hausse de la fiscalité locale et une réduction des charges de fonctionnement. Néanmoins la courbe de la dette communale chute rapidement à partir de 2012, ce qui permet d'envisager la réalisation des investissements prévus par le nouveau conseil municipal.



TORTUES DRIVERS

Cette association a pour but de favoriser, développer et promouvoir :

- >>> La mise en place de navettes assurant les trajets des événements festifs, des soirées, des discothèques et tout autre manifestation dans la vallée des Aravis.
- >>> Des actions préventives en lien direct avec ce projet.
- >>> Le développement d'un partenariat entre les communes, les professionnels et les autres associations sensibles à cette question. Elle se donne également la possibilité, par tous les moyens légaux, d'aider à l'organisation d'autres structures de même objet.



Pour faire partie de l'association, il faut adhérer au statut, payer une cotisation de 10 €, respecter et signer le règlement intérieur.

Nous rappelons que cette association a été créée suite aux nombreux accidents de la route en retour de soirée dans la vallée des Aravis.

Restez prudents et profitez de la vie...

Adresse mail : tortues_drivers@hotmail.fr
Site internet : www.sitego.fr/tortuesdrivers/
Téléphone : **06 14 77 71 07**

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE FIER-ARAVIS : POINT D'ÉTAPE !

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de notre territoire a franchi une nouvelle étape en novembre 2009 avec l'adoption du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). C'est l'occasion pour nous de revenir sur cette démarche et de vous faire part de l'état d'avancement de nos travaux.



Le Schéma de Cohérence Territoriale est porté par le Syndicat Intercommunal Fier-Aravis qui regroupe treize communes. Il est piloté par une instance politique de décision : le Comité Syndical au sein duquel siègent 26 élus (deux élus de chaque commune).

Le SCoT exprime la politique du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et le développement de notre territoire à travers des objectifs et des orientations pour les dix années à venir. A terme, ce document présentera les différentes politiques en matière d'urbanisme, de développement économique, d'environnement, d'agriculture, de tourisme..., tout en respectant les principes du Développement Durable (c'est-à-dire l'équilibre entre les problématiques liées à l'économie, l'environnement, le social et la participation des acteurs locaux).

Il s'inscrit dans l'ensemble de lois et règlements qui encadrent les règles d'urbanisme et d'aménagement du territoire (loi Montagne, loi SRU, loi ENL...).

Ce document comprend principalement cinq grandes parties :

1. un diagnostic territorial,
2. un état initial de l'environnement,
3. le projet de territoire : c'est le projet d'aménagement et de développement (le PADD),
4. le document réglementaire : c'est le document d'orientations générales (le DOG),
5. l'évaluation environnementale des choix retenus pour le projet territorial.

Les trois premières parties sont aujourd'hui terminées. Les deux dernières étapes sont aujourd'hui en cours d'élaboration.

Pourquoi faire un SCoT ?

Nombreuses sont aujourd'hui les communes qui disposent de documents d'urbanisme (une carte communale, un Plan d'Occupation des Sols ou encore un Plan Local d'Urbanisme). Bâtir un SCoT doit nous permettre de franchir un seuil dans l'aménagement de nos vallées et montagnes.

Quatre raisons nous ont conduit à aller dans ce sens :

- Parce que le SCoT permet aux communes membres de disposer d'un lieu où elles peuvent mettre en cohérence et coordonner des politiques menées en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements, d'implantations commerciales... Les communes peuvent ainsi maîtriser leur développement, tenir compte des effets sur l'environnement, prévenir et réduire les nuisances de toute nature.
- Parce que certains choix doivent être nécessairement faits au niveau de notre territoire (les 13 communes) et non au seul niveau communal.
- Parce qu'il est important d'harmoniser et de coordonner les projets de développement des différentes communes appartenant au même territoire, dans la mesure où ces projets peuvent avoir des conséquences sur les territoires voisins. Il est de moins en moins évident de raisonner à présent à l'échelle uniquement de sa commune.
- Parce que les contraintes réglementaires qui s'imposent aux documents d'urbanisme, notamment la DTA (Directive Territoriale d'Aménagement) peuvent éventuellement se moduler d'un cadre d'aménagement intercommunal.

Un projet politique pour les 13 communes du territoire de Fier-Aravis : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Elément essentiel du SCoT, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable tire les conséquences du diagnostic et affirme les objectifs des politiques publiques retenues pour l'aménagement de notre territoire. Ce document stratégique couvre l'ensemble des problématiques qui font notre quotidien (habiter, travailler, se déplacer, se divertir...) afin d'apporter une réponse équilibrée aux besoins de nos habitants en cherchant à rendre le territoire plus solidaire, mieux organisé et toujours aussi attractif. Le PADD n'a pas d'effet prescriptif. Il n'est pas opposable aux tiers. En revanche, il guide les prescriptions contenues dans le document d'orientations générales.

Le PADD du territoire de Fier-Aravis vise la finalité suivante : *"Mettre en place les conditions d'une croissance raisonnée, solidaire et garante de l'avenir. La volonté des élus, de maîtriser la croissance démographique, de lier les activités économiques (tourisme, agriculture, emploi) et l'habitat, de réduire les effets négatifs engendrés par l'attractivité du territoire, s'inscrit dans la dynamique de développement durable du territoire afin de transmettre aux générations futures un territoire où il fera toujours bon vivre".*

Les élus ont convenu de fixer les objectifs démographiques suivants pour 2020 : la population totale du territoire de Fier-Aravis pourrait être de l'ordre de 20 582 habitants alors qu'elle est aujourd'hui de 17 760 habitants (soit un taux de croissance annuelle de 1,20%).

FOCUS SUR...

Le PADD s'articule autour de cinq grands principes d'organisation du territoire à l'horizon 2020, qui eux-mêmes se déclinent en objectifs :

• **Principe n°1** : préserver le patrimoine environnemental et paysager, support de l'identité et des valeurs du territoire
>>> préserver les espaces naturels remarquables (zones sommitales, zones humides et cours d'eau)
>>> préserver et gérer les espaces agricoles et forestiers
>>> préserver la fonctionnalité du territoire

• **Principe n°2** : concevoir un développement urbain et une organisation territoriale enclins à répondre aux besoins de la population
>>> structurer le territoire autour d'une armature urbaine visant l'économie d'espaces
>>> concevoir une politique sociale et solidaire de l'habitat
>>> concevoir la qualité du cadre de vie par des mesures qualitatives en matière de construction et de préservation des paysages traditionnels
>>> articuler déplacement et développement urbain
>>> maintenir une cohésion sociale basée sur l'accès aux services et équipements

• **Principe n°3** : préserver les ressources naturelles pour l'avenir, lutter contre les nuisances
>>> développer le territoire en adéquation avec les ressources disponibles
>>> assurer la protection de la ressource en eau
>>> adapter le territoire au changement climatique et l'évolution du contexte énergétique
>>> mutualiser les ressources (eau, foncier) et les moyens de gestion pour les optimiser
>>> valoriser les ressources locales, diminuer les incidences de leur exploitation
>>> réduire les pollutions et nuisances

• **Principe n°4** : permettre au territoire de maintenir un taux d'emploi suffisant
>>> maintenir un tissu agricole fort
>>> consolider et structurer un développement économique ancré au territoire
>>> conforter l'offre commerciale existante

• **Principe n°5** : promouvoir le développement équilibré du tourisme sur le territoire

>>> asseoir un positionnement touristique qui soit porteur et partagé pour le territoire
>>> agir sur la répartition spatiale et saisonnière de la fréquentation : une diversification des activités pour un tourisme intégré au territoire
>>> articuler déplacements et développement touristique
>>> anticiper sur les besoins d'équipements et d'aménagements touristiques

Et maintenant !

Sur la base du PADD, les élus travaillent aujourd'hui à sa traduction opérationnelle à travers un Document d'Orientations Générales (DOG). Le DOG est une "boîte à outils". Il s'agit d'un document réglementaire avec des orientations qui se traduisent en prescriptions (qui seront opposables) et en recommandations. Le premier trimestre 2010 verra l'aboutissement du DOG. Suite à la phase de consultation et de concertation, notre SCoT devrait pouvoir être validé durant l'année 2010.

AUTORISATIONS D'URBANISME

Dans le bulletin d'information d'avril 2009, il était rappelé que tous travaux sur une construction existante, même minimes, sont soumis à autorisation d'urbanisme.

Lorsque vous êtes un particulier, il est indispensable de déclarer les travaux projetés, d'afficher votre autorisation d'urbanisme et d'anticiper les éventuelles modifications du projet en déposant les demandes administratives préalables. Sans cela, vous risquez une interruption de votre chantier et des poursuites devant le tribunal.

La commission d'urbanisme tient à rappeler les dispositifs légaux en vigueur à ce jour et notamment les termes de l'article L 480-4 du code de l'urbanisme qui précise les sanctions encourues en cas de travaux sans autorisation ou ne respectant pas l'autorisation délivrée :

"Le fait d'exécuter des travaux (...) en méconnaissance des obligations imposées par le code de l'urbanisme ou en méconnaissance des prescriptions imposées par un permis de construire, de démolir ou d'aménager ou par la décision prise sur une déclaration préalable est puni d'une amende comprise entre 1 200 euros et un montant qui ne peut excéder, soit, dans le cas de construction d'une surface de plancher, une somme égale à 6000 euros par mètre carré de surface construite, démolie ou rendue inutilisable (...), soit, dans les autres cas, un montant de 300 000 euros. En cas de récidive, outre la peine d'amende ainsi définie un emprisonnement de six mois pourra être prononcé. Les peines prévues à l'alinéa précédent peuvent être prononcées contre les utilisateurs du sol, les bénéficiaires des travaux, les architectes, les entrepreneurs ou autres personnes responsables de l'exécution desdits travaux. (...)"

Le service urbanisme de la Mairie de La Clusaz est à votre écoute pour toute question relative aux autorisations d'urbanisme au **04 50 32 65 30**

REVISIONS SIMPLIFIEES DU POS : 3 PROJETS APPROUVÉS

Afin de concrétiser les projets de la municipalité en termes de développement touristique et économique, il a été nécessaire d'adapter le document d'urbanisme actuel (Plan d'Occupation des Sols). C'est ainsi que trois révisions simplifiées ont été engagées pendant l'année 2009 et approuvées le 16 décembre 2009 par le conseil municipal.

Les projets adoptés :

●●● La révision simplifiée n°2 permet la réalisation d'infrastructures et d'équipements touristiques et de loisirs au lieudit "Les Granges" ;

●●● La révision simplifiée n°3 permet la réalisation d'équipements publics sur le secteur de "La Croix" ;

●●● La révision simplifiée n°4 permet la rectification de l'espace boisé classé du "Plan" pour l'aménagement du domaine skiable au départ du "Bossonnet".

Les dossiers approuvés sont consultables en Mairie de La Clusaz aux heures habituelles d'ouverture des services techniques rappelés ci-dessous :

Du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00 (en dehors de ces horaires : sur rendez-vous uniquement).

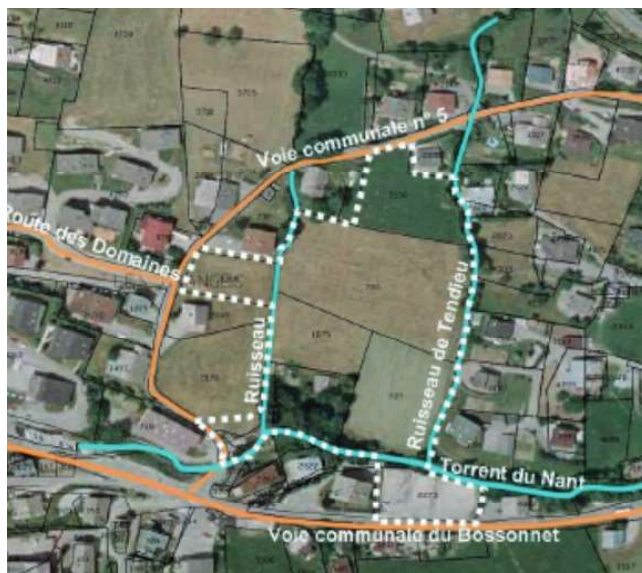
Révision simplifiée n°2 : "Les Granges"

Un projet présentant un caractère d'intérêt général :

La révision simplifiée n°2 du POS de La Clusaz permet le développement d'infrastructures et d'équipements touristiques et de loisirs au lieudit "Les Granges".

La commune a opté pour un projet hôtelier et para-hôtelier, intégrant des équipements de loisirs et du logement pour le personnel saisonnier.

Ce projet répond à l'objectif de la commune de renforcer l'offre et la qualité des hébergements touristiques "marchands" sur son territoire, et doit permettre :



• **De répondre aux évolutions des attentes de la clientèle**, qui a tendance à vieillir, recherche des hébergements plus confortables, avec un niveau d'exigence croissant en termes de services.

• **De contribuer à allonger la saison touristique hivernale**, pour pallier la baisse de fréquentation estivale. Pour compenser ce phénomène, l'offre touristique doit développer des hébergements moins tributaires des aléas climatiques, et attractifs hors des périodes de vacances scolaires (notamment pour une clientèle étrangère et d'affaires).

• **De créer des emplois et générer des retombées économiques pour la station.** L'activité économique est fondamentale pour l'économie communale, en termes d'emplois et de retombées économiques directes. Elle "porte" également indirectement les autres secteurs d'activités présents sur le territoire. Or, les lits touristiques de La Clusaz sont très fortement dominés par les lits "diffus" (résidences secondaires, meublés...) ce qui entraîne un important phénomène de volets clos (1 lit professionnel produit 2 fois plus de séjours qu'un lit diffus).

Le projet de développement touristique revêt un caractère d'intérêt général pour la commune en termes de retombées directes et indirectes, en terme d'image et d'attractivité pour la station de La Clusaz et répond aussi aux grandes problématiques issues des réflexions du SCot (Schéma Cohérence Territoriale), en termes de positionnement du développement touristique et de logement des travailleurs saisonniers.

Révision simplifiée n°3 : "La Croix"

La révision simplifiée n°3 du POS de La Clusaz permet le développement d'un pôle public d'équipements sportifs, culturels et de loisirs au lieu-dit "La Croix", au centre-village, près du groupe scolaire.

Ce projet vise à répondre aux besoins en matière d'équipements sportifs et de loisirs à destination des résidents, écoliers, clubs et associations sportifs, structures de type ski-étude..., et de doter la commune d'une structure pour l'organisation d'animations, d'événements festifs et culturels.

En regroupant ces différentes fonctions, la commune réalisera des économies d'échelles, optimisera leur fonctionnalité, notamment en terme de stationnement, et développera à proximité immédiate de l'école, un équipement permettant de diversifier la pratique sportive dans le cadre scolaire, d'apporter au pôle d'équipements une réelle reconnaissance des résidents en terme de lieu public villageois et central, d'animation et de convivialité.



La base de programmation envisagée :

Le projet prévoit la réalisation des équipements suivants :

- Salle des fêtes,
- Gymnase (modulable) et salles de sports,
- Salles de réunion,
- Espace accueil : réception, bars, cuisine, sanitaires,
- Aire de stockage et de réception de marchandises,
- Espace événementiel, d'animation de plein air,

- Parking public couvert d'une capacité de 200 à 300 places, relié au parking existant,
- Intégration d'un système de chaufferie à bois permettant le chauffage de plusieurs bâtiments communaux et de l'école.

L'accessibilité et le stationnement :

L'accès principal au pôle d'équipements sera aménagé depuis le carrefour de la Montagne sur la RD909 en partie basse, pour les piétons et les véhicules, avec pour ces derniers un accès au parking souterrain. Un accès distinct sera possible pour les véhicules de service, par la route du Col des Aravis, et pour les véhicules de secours, par la route de l'Ecole. La desserte de l'école sera maintenue par la route du Vatican.

Des accès piétons seront en outre aménagés via la route de l'Ecole et le chemin de La Croix.

Un parc de stationnement souterrain sera réalisé sur plusieurs niveaux, d'une capacité de 200 à 300 places. Il sera relié au parking existant de La Croix, permettra de fait le foisonnement du stationnement et une augmentation significative de la capacité de stationnement du centre-village.

Révision simplifiée n°4 : "Le Bois du Plan"

Une révision limitée :

La révision porte uniquement sur une rectification du classement d'un espace boisé, situé au départ de la vallée des Confins sur le massif du Crêt du Merle au lieu-dit du "Bois du Plan Ouest".

Cette rectification est très limitée dans l'espace et correspond au tracé d'une remontée mécanique qui vient remplacer un téléski existant.

Le contexte :

Le massif du Crêt du Merle - Crêt du Loup fait partie des 7 secteurs du domaine skiable de La Clusaz, et apparaît comme la "vitrine de la station" surplombant le village. Le parc des remontées mécaniques sur le Crêt du Merle, relativement ancien, n'est plus adapté pour le confort des usagers. La commune de La Clusaz, en partenariat avec la SATELC, a donc décidé d'engager un programme de réaménagement sur ce secteur du Merle-Loup.



URBANISME

Les objectifs :

Compte tenu de l'importance du secteur, deux objectifs ont été retenus pour le dynamiser :

- Rationaliser le nombre de remontées mécaniques, nombreuses sur ce secteur,
- Offrir à la clientèle un confort de transport et une accessibilité pour tous les usagers, hiver comme été (skieurs, enfants, piétons, handicapés...).

De cette réflexion, la nécessité de réaliser de nouveaux appareils de remontées mécaniques est donc apparue, en parallèle du remplacement ou de la suppression des appareils les plus anciens.

La première phase prévoit donc la création de 2 remontées mécaniques : un télésiège à pinces fixes et un télémix, en remplacement du télésiège actuel au départ du Bossonnet.

Avec un départ situé dans le champ du Bossonnet, un projet de nouvelle remontée mécanique située en zone ND du POS (zone naturelle à protéger) et traverse une partie de l'Espace Boisé Classé du "Bois du Plan". Il a donc été nécessaire de modifier la configuration de cet Espace Boisé Classé (déclassement de 12 461 m²) pour permettre la réalisation de la future remontée mécanique.

Les limites du tracé envisagé ne sont actuellement définies qu'au stade d'une étude de faisabilité. Le projet définitif fera l'objet d'une enquête parcellaire afin que tous les propriétaires concernés par un éventuel survol soient plus précisément informés.

Où en est la procédure ?

En avril 2009 (pour les révisions simplifiées n°2 et 3) et en juillet 2009 (pour la révision simplifiée n°4), des délibérations du conseil municipal ont été prises pour informer la population et les personnes publiques de l'intention de réaliser des révisions. Une concertation a donc eu lieu pendant tout l'été. Elle s'est achevée en septembre 2009 et la municipalité a tiré le bilan des remarques obtenues pendant cette concertation en rectifiant les points qui le nécessitaient.

Le 14 septembre 2009, un arrêté municipal affiché en Mairie et publié deux fois dans la presse informait la population des dates de l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 octobre au 4 novembre.

Les conclusions du commissaire enquêteur reçues en Mairie le 8 décembre 2009 ont été étudiées par le conseil municipal.

Les 3 révisions simplifiées ont été approuvées par le conseil municipal lors de la séance du 16 décembre 2009.

Les dossiers et la décision ont été transmis au Préfet le 30 décembre dernier.

Ils sont à présent consultables en Mairie de La Clusaz.

VIE COMMUNALE

FLEURISSEMENT

La commission fleurissement félicite tous les commerçants, cafetiers, restaurateurs... qui ont embelli leurs façades avec harmonie : sapins floqués et lumières blanches ont ainsi illuminé ce début de saison pluvieux !!!

Nous pensons d'ores et déjà à **un nouveau thème** pour l'hiver prochain...

CARNAC

Nous réfléchissons actuellement à l'organisation d'un échange sportif et culturel pour des collégiens de la Clusaz et de Carnac au sein de familles d'accueil.

Si ce projet vous intéresse, vous êtes invités à laisser vos coordonnées à l'accueil de la mairie, nous prendrons contact avec vous.

BILAN ETE 2009 CLUB DES SPORTS

Le Club des Sports de La Clusaz a connu quelques modifications importantes ce printemps au niveau de ses instances dirigeantes. En effet, Jean-Yves PLOUCHARD s'est retiré au mois de mai de la présidence du Club des Sports et c'est Jean-Marc SEIMETZ qui lui succède. Nous profitons de ces quelques lignes pour remercier Jean-Yves de son dévouement au sein de notre structure en tant que responsable de la section parapente, puis au poste de secrétaire et de président, et du travail effectué en tant que bénévole.

Au sein de l'équipe permanente, Michaël DONZEL, après 9 années passées au sein de notre structure, a quitté ses fonctions à la mi-décembre. Nous tenons à le remercier au travers de ces quelques lignes pour sa disponibilité et son engagement. Nous lui souhaitons une pleine réussite dans ses projets futurs.

Du côté sportif, l'été 2009 aura été riche en événements avec une météo radieuse qui a permis d'organiser ceux-ci dans de bonnes conditions. Tout d'abord, le tournoi de tennis Jeunes FFT du 8 au 16 juillet a connu un vif succès avec 180 participants venus de toute la France. Tous les matchs ont eu lieu sur les terrains de la station (il ne nous a pas été nécessaire de les déplacer sous une structure couverte). Le niveau était excellent avec des joueurs classés 15 (pour les connaisseurs).

La traditionnelle compétition de parapente Nationale B a eu lieu le week-end des 11 et 12 juillet. Les conditions météorologiques n'ont permis de réaliser qu'une seule manche sur les 2 programmées. Il y a ensuite eu l'épreuve cycliste "la Course de côte du Col des Aravis", nouvelle épreuve qui a vu le jour et qui faisait partie du challenge des 3 Cols du massif des Aravis (Aravis, Colombière et Croix Fry). Beau succès de cette compétition avec un niveau régional élevé.

Quant à l'épreuve sportive reine de l'été, le Béliet, une fois encore le succès fut total avec près de 1 900 participants (dont 708 pour la course qui est le record de participation). Cette épreuve reste un grand moment de la saison d'été où le côté familial et festif prédomine. L'année prochaine, pour la 25^e édition, nous allons essayer de mettre en place une nouveauté, et prenez date dès à présent : ce sera le dimanche 29 août 2010.

Au niveau des activités de loisirs et d'accueil que le Club des Sports gère pour le compte de la municipalité, les résultats ont connu des évolutions diverses suivant les activités proposées. Tout d'abord, le Centre de Loisirs (Club champions, Village d'Enfants et camp Ados) a connu une baisse d'activité de 13 % ; diverses explications : les évolutions depuis 5 ans étaient en hausse importante chaque année et nous retrouvons un niveau plus moyen, le centre a ouvert une semaine plus tard que l'an dernier (vacances scolaires obligent). Cependant, le point positif de cet accueil a été le remplissage toutes les semaines du "camp Ados".

Au niveau de la base loisirs du "Béliet Club", les chiffres sont en hausse par rapport à la saison précédente de + 10 % après reversement des recettes de la Détente +. Le tir à l'arc et la location des courts de tennis ont également vu leurs chiffres d'affaire progresser (+116% et + 18% respectivement). La météo (peu ou pas de précipitations) explique en partie les augmentations de ces activités d'extérieur mais également le succès de la carte Détente + (la base loisirs, le tir à l'arc et la location des courts de tennis faisant partie de ce produit).

Au global, les activités gérées par le Club des Sports ont généré 104 450 € de recettes, soit une augmentation de 7,2 % par rapport à 2008. Les recettes repassent la barre des 100 000 € après 3 années où nous étions descendus à près de 95 000 €.

Pour l'été prochain, les évolutions à venir seront essentiellement liées à la base loisirs suite à la réfection du terrain du champ Giguet.

Bonne année à toutes et à tous.

BILAN ETE 2009 SATELC

Avec 112 843 passages, au lieu de 104 184 en 2008, la luge d'été a enregistré une hausse de fréquentation de 8,31 % sans toutefois atteindre les 119 000 passages enregistrés en 2003. La Télécabine de Beauregard connaît une progression sensible de 18,18 % avec 46 600 passages au lieu de 39 431 l'an dernier.

Plus de 1 000 forfaits VTT ont été vendus.

Le total des recettes s'établit à 606 249 € TTC soit une hausse de 15,39 %.



Installation des nouvelles cabines du Transval

VIE COMMUNALE

DELEGATION DE LA CLUSAZ A NOEUX-LES-MINES (PAS-DE-CALAIS)

Dans le cadre du partenariat qui lie la station de La Clusaz au stade de glisse Loisinord, une délégation s'est rendue les 14 et 15 novembre 2009 pour un week-end d'animations sur le stade de glisse aménagé sur un terril.



Les membres du groupe folklorique Lou Socali, les moniteurs de l'ESF, le bureau des guides, les anciens du vin chaud, le Président et les représentants de l'Office de Tourisme, le Directeur des remontées mécaniques, des élus et le Directeur Général des Services ont pu apprécier l'accueil des gens du Nord, tous mobilisés pour que le bref séjour des Cluses se passe dans de parfaites conditions.



Encore merci à nos amis
de Noeux-les-Mines.



DISTINCTIONS



La Clusaz a célébré sa première centenaire en la personne de **Louise PERILLAT** née HUDRY-PRODON le 26 octobre 1909, gageons qu'elle est la première d'une longue série. Nous souhaitons la compter parmi nous comme doyenne pendant de nombreuses années.



Le docteur **Michel PISTRE** a reçu la Légion d'Honneur le 25 juillet à la Salle des Fêtes, pour son action durant la Seconde Guerre mondiale qui lui avait déjà valu la Croix de Guerre et toute sa vie de médecin passée au service des Cluses.



Marie-Louise DONZEL a été décorée de la Légion d'Honneur le 28 novembre à la Chambre d'Agriculture pour son parcours exemplaire dans le secteur agricole et pour son engagement dans la vie civique et locale.

TOURISME

JANVIER

• Full Moon 30 janvier

Un rendez-vous insolite, pour que les nuits soient aussi belles que les jours. L'astre lunaire illuminera une nouvelle fois La Clusaz pour une nuit inoubliable. Des sensations de glisse unique dans une ambiance des plus festives : ski de nuit, dîner dans les restaurants d'altitude et dans les bars de la station... Une soirée magique en perspective.

• Nordic Challenge 29 et 30 janvier

Rendez-vous sur le plateau des Confins pour la 3^{ème} manche du circuit national de ski de fond avec la présence des meilleurs fondeurs français dont les qualifiés aux prochains Jeux Olympiques de Vancouver et l'enfant du pays Vincent Vittoz, leader français de la discipline.

FÉVRIER

• Rétro Ski 10 février 1^{ère} soirée

La Clusaz, les sports d'hiver et les champions... Les sports de glisse ont évolué depuis leur création au début du siècle. Un grand spectacle son et lumière au cœur du village, clôturé par un magnifique feu d'artifice.

• Carnaval 16 février

Cet évènement est devenu avec les années une véritable institution dans le village. Tous les habitants sont à la fête. Une ambiance digne du carnaval de Rio s'empare de La Clusaz !



• Rétro Ski 24 février 2^{ème} soirée

La Clusaz, les sports d'hiver et les champions... Les sports de glisse ont évolué depuis leur création au début du siècle. Un grand spectacle son et lumière au cœur du village, clôturé par un magnifique feu d'artifice.

MARS

• Soirée Savoyarde 13 mars

Une soirée pour redécouvrir les traditions ancestrales en compagnie du groupe folklorique Lou Socali. Après un dîner aux saveurs traditionnelles de nos montagnes, admirer les danses folkloriques proposées par les témoins du passé tous vêtus de costumes d'antan.

La Clusaz Free Sessions 2^{ème} édition 25, 26 et 27 mars

La deuxième édition du nouvel évènement glisse de La Clusaz. "La Clusaz Free session" permet de mêler l'univers du freeride et celui du freestyle, en mixant les équipes et les épreuves. Le tout dans une ambiance festive ! Des équipes mixtes, composées de freeriders et freestylers s'affronteront pendant 3 jours sur une compétition de freeride et pendant d'hallucinantes jib sessions nocturnes.



• Championnat de France de ski alpin Handisport du 30 mars au 2 avril

Sur le stade de compétition des Joux se dérouleront les épreuves techniques de ces Championnats de France. Du grand spectacle en perspective avec la présence des coureurs sélectionnés aux Jeux Paralympiques de Vancouver 2010.

• Grand Prix International FIS de ski alpin Dames du 31 mars au 1^{er} avril

Géant - stade des Joux, présence de l'équipe de France dames de ski alpin, et des meilleurs représentantes des pays étrangers.

AVRIL

• Guêpe Ride 10 et 11 avril

Le rassemblement de fin de saison autour du Télémart : démonstration, initiation gratuite, et les dernières nouveautés. Deux jours sous le signe d'un ski différent.

• Finale de l'Ecluseuil d'Or - Championnat de France Minimes de ski alpin du 12 au 15 avril

Dernier rendez-vous de la saison pour les jeunes espoirs du ski français avec au programme toutes les disciplines du ski alpin (Super G, Super Combiné, Géant et Slalom).

• Défi Foly 23^{ème} édition 24 et 25 avril

Deux jours de folie pour clore la saison d'hiver, auxquels assistent plus de 5000 spectateurs. Pour l'épreuve de water-slide, 150 intrépides tentent la traversée du lac des Confins sur tout ce qui glisse... mais ne flotte pas ! Pour terminer en beauté cette journée, les OGNI - Objets Glissants Non Identifiés - tentent à leur tour le record de la glisse impossible.

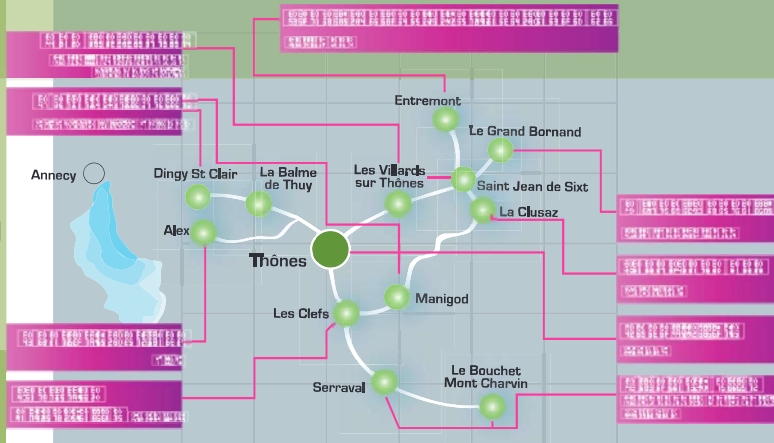


acte-aravis.fr

acte

3

Le territoire d'Entremont, Le Grand Bornand, Saint Jean de Sixt, La Clusaz, Manigod, Le Bouchet Mont Charvin, Serraval, Les Clefs, Thônes, Alex, Dingy St Clair, La Balme de Thuy, Les Villards sur Thônes, Annecy.

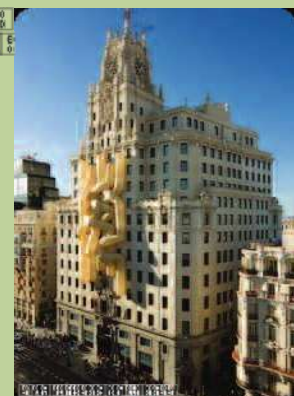
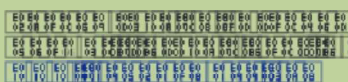


Le territoire d'Entremont, Le Grand Bornand, Saint Jean de Sixt, La Clusaz, Manigod, Le Bouchet Mont Charvin, Serraval, Les Clefs, Thônes, Alex, Dingy St Clair, La Balme de Thuy, Les Villards sur Thônes, Annecy.

Le territoire d'Entremont, Le Grand Bornand, Saint Jean de Sixt, La Clusaz, Manigod, Le Bouchet Mont Charvin, Serraval, Les Clefs, Thônes, Alex, Dingy St Clair, La Balme de Thuy, Les Villards sur Thônes, Annecy.

Le territoire d'Entremont, Le Grand Bornand, Saint Jean de Sixt, La Clusaz, Manigod, Le Bouchet Mont Charvin, Serraval, Les Clefs, Thônes, Alex, Dingy St Clair, La Balme de Thuy, Les Villards sur Thônes, Annecy.

Le territoire d'Entremont, Le Grand Bornand, Saint Jean de Sixt, La Clusaz, Manigod, Le Bouchet Mont Charvin, Serraval, Les Clefs, Thônes, Alex, Dingy St Clair, La Balme de Thuy, Les Villards sur Thônes, Annecy.



ASSOCIATION

ALMA 74

ALMA 74 c'est aussi ?

Allô Maltraitance envers les personnes âgées ou adultes handicapés de Haute-Savoie est une association départementale. Elle est fédérée à l'association ALMA France, fondée en 1995 par le Professeur Hugonot. Son projet était déjà de développer un réseau d'écoute sur tout le territoire national. Alma 74 est né en 2004 et fonctionne grâce à son équipe de bénévoles, avec la même méthode, les mêmes principes, la même éthique que les autres centres départementaux (environ 70 actuellement).

Les écoutants, tous bénévoles formés par Alma France, sont à l'écoute des appelants qui peuvent être les personnes victimes ou les témoins, comme la famille, un ami, un voisin, ou un intervenant professionnel.

Cette écoute reste dans tous les cas confidentielle et peut rester anonyme si l'appelant le souhaite. Chaque semaine 2 permanences de 3 heures sont assurées, par une équipe de 2 personnes pour une meilleure écoute, **les lundi et jeudi de 14 h à 17 h au 04 50 46 80 91**. A la fin de chaque séance, des **conseillers** les rejoignent. Ce sont des professionnels soit en activité soit retraités, mais eux aussi bénévoles, issus de diverses disciplines : médecin, infirmière, psychologue, assistante sociale, juriste, qui réfléchissent ensemble aux meilleurs conseils à proposer aux personnes qui ont appelé. Leur mission est d'accompagner ces personnes dans une démarche de compréhension, de réflexion et d'échange, sans porter de jugement. L'association ne se substitue à aucun service existant, mais connaît les compétences de chacun. Ainsi, les conseillers guident et soutiennent les appelants en recherchant avec eux les contacts pouvant les aider à trouver des solutions. Ce suivi peut s'échelonner sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

Globalement 70 % de ces appels concernent des personnes vivant à domicile, et 30 % vivant en institution. Il s'agit rarement d'un seul type de maltraitance, car la violence physique, par exemple, entraîne naturellement une souffrance psychologique, de même des abus financiers. Il peut s'agir aussi de négligences concernant par exemple les soins ou les traitements, ou bien d'atteintes aux droits civiques, ou de discrimination sociale dont sont victimes les personnes âgées comme les adultes handicapés. On peut constater que les causes de souffrances sont multiples, mais chaque cas est unique et demande une attention particulière. L'écoute téléphonique est la mission première de l'association mais de plus en plus, elle développe la **prévention**. Elle répond à la demande d'interventions de sensibilisation à la bien-traitance auprès de professionnels du domicile ou des établissements, ou bien d'étudiants du secteur sanitaire et social, et aussi de groupes de bénévoles. L'**information** est aussi une de ses missions. Elle doit se faire connaître du public pour que les victimes comme les témoins osent appeler, car parler c'est déjà agir. Seule l'information peut parvenir à briser le tabou qui est encore celui de la maltraitance.

Sachez que la loi impose à chacun de ne pas se taire et agir face à un certain nombre de situations.

Si vous hésitez sur la démarche à entreprendre, téléphonez au **04 50 46 80 91**, vous serez écouté et conseillé.



RÉSULTATS SPORTIFS

• **Mirabelle THOVEX** (snowboard freestyle - Half Pipe) :

- 5^e en Coupe du Monde à Saas Fee - Suisse (5/11/2009)
- 22^e en Coupe du Monde à Kreischberg - Autriche (7/01/2010)
- 22^e en Coupe du Monde à Cardrona - Nouvelle Zélande (26/08/2009)
- pressentie pour une sélection aux Jeux Olympiques de Vancouver 2010.

• **Vincent VITTOZ** (ski de fond) :

- 2^e en Coupe du Monde à Beitostølen - Norvège (21/11/2009)
- 5^e en Coupe du Monde à Davos - Suisse (12/12/2009)

• 6^e en Coupe du Monde à Val di Fiemme - Italie (10/01/2010) Finale du Tour de Ski

• pressentie pour une sélection aux Jeux Olympiques de Vancouver 2010.

• **Jérémy DURAND** (ski alpin) :

- reprise de la compétition après une saison blanche en 2008/09 (opération du dos - hernie discale)
- vainqueur de la FIS Elite de Bernex en Géant (5/01/2010)
- a pris le départ de 3 descentes de Coupe du Monde en début de saison en vitesse (Beaver Creek : abandon, Val Gardena : 46^e et Bormio : 46^e).

• **Au niveau des freestylers**, la saison internationale n'a pas encore débuté.

[illegible]

Les premiers arrivés seront les premiers publiés...
A vos plumes !

www.laclusaz.org

Un lien vers la préfecture en page d'accueil
vous informe également sur les modalités de vaccination contre la grippe A H1N1.



Haute-Savoie - France